

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DU

CANTON
DE BEDARRIDES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMUNE
DE SORGUES
84700

SEANCE DU 5 AVRIL 2023

OBJET

Approbation du compte de
Gestion 2022 de la
Résidence Autonomie
Le Ronquet

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril, le Conseil d'Administration du
C.C.A.S. de Sorgues, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement,
dans la salle du Conseil Municipal.
Sous la Présidence de Monsieur Thierry Lagneau, Président du CCAS

Del-2023-avril-008
N-7.1.2

PRESENTS: Sandrine Lagneau, Clément Cambier,
Patricia Courtier, Jean-François Laporte, Dominique
Ahtuel, Emmanuelle Roca, Nonique Cruz, Odile
Vincent, Marie-Jeanne Estin, Christiane Roche
POUVOIR(S): Thierry Lagneau, Sylviane Ferraro,
Ginette Jullian, Liliane Armand, Alain Marie

EXCUSE(S): Héléne Tringuet

Vu l'article L.2121-31 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil d'Administration s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et des délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la parfaite concordance des écritures du président et du comptable,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil d'Administration est invité à :

- approuver le compte de gestion du budget de la Résidence Autonomie du comptable public pour l'exercice 2022.
- déclarer que celui-ci, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

APRES, en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

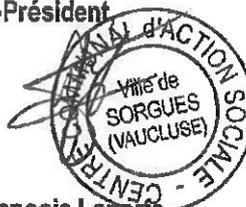
Approuve le compte de gestion 2022 du Comptable Public pour la Résidence Autonomie Le Ronquet.

Adopté à : *L'unanimité*

J'atteste le caractère exécutoire
de cette délibération à dater du :

Publié le 14/04/2023.

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président



Jean-François Laporte